

Avis aux enseignants et doctorants de l'institut

Il est porté à la connaissance des enseignants et les doctorants non salariés (régulièrement inscrits) de l'institut des sciences de la terre et de l'univers que la date limite pour le dépôt des demandes du stage de courte durée pour l'année **2023** est fixée le Lundi **04/06/2023**.

NB. Le dossier à fournir par catégorie :

Type		Critères
EPE	- Enseignants préparant une thèse de doctorat - Doc. Non. Salariés (DNS)	- Inscription régulière à partir de la 2^{ème} Année - Attestation de travail - Arrêté de titularisation - Plan de travail visé par les instances scientifiques (comprenant : objectifs + méthodologie + Impacts attendus) -Grille d'évaluation. NB : pour les DNS, il faut rajouter : - Lettre d'invitation émanant de l'organisme d'accueil.
	- Personnel Ad. Et Tech. (PAT) (≥10)	- Attestation de travail - Arrêté de titularisation - Copie du Diplôme Univ. (DEUA de l'UFC non accepté) - Grille d'évaluation. - Plan de travail visé par le directeur (comprenant : objectifs + méthodologie + Impacts attendus) - Organisme d'accueil ciblé (Convention).
SSH N	- MCB - MCA - Prof	- Plan de travail visé par les instances scientifiques (comprenant : objectifs + méthodologie + Impacts attendus) - Grille d'évaluation.

Documents à présenter après la Mobilité de Courte Durée

Type	Catégories concernés
Exercices de Perfectionnement à l'Etranger (EPE)	- Rapport de stage visé par l'organisme d'accueil à l'étranger comprenant les objectifs et les résultats réalisés, les expériences acquises, lieu du stage, durée du stage et les personnes rencontrées. - Ordre de Mission (imprimé officiel de l'institut) visé par la PAF
SSHN	- Rapport de stage signé par le bénéficiaire du stage comprenant les objectifs et les résultats réalisés, les expériences acquises, lieu du stage, durée du stage et les personnes rencontrées. - Ordre de Mission (imprimé officiel de l'institut) visé par la PAF

*La grille d'évaluation et plan du travail seront téléchargeable via site du département